

Recommandations pour la production de données relatives à la qualité des eaux superficielles et souterraines en Nouvelle-Calédonie

Pour améliorer la qualité, la mutualisation, l'archivage et la diffusion des données relatives à la qualité des eaux calédoniennes, **il est recommandé aux responsables des suivis environnementaux et aux producteurs de données d'utiliser des formats normalisés de données, et de respecter les modes opératoires suivants lors des différentes étapes de la collecte et de l'analyse des échantillons d'eau.** L'objet des présentes recommandations est de préciser certains modes opératoires et de définir les formats d'échanges et de restitution des données relatives à la qualité des eaux.

Format des données :

- Fiche d'accès (Fiche_acces.xls) retraçant les modalités d'accès au point de prélèvement d'eau ;
- Fiche de terrain (Fiche_terrain.xls) décrivant les conditions hydrologiques, climatiques, les mesures in-situ... ;
- Fichiers de résultats d'analyses, aux formats pdf et xls. Les différents formats ont été standardisés avec les différents laboratoires d'analyses d'eau (Calédonienne Des Eaux, Lab'eau et l'Institut Pasteur). Les laboratoires restituent maintenant, à la demande, les résultats des analyses sous forme de bulletin et sous forme de fichier Excel ;
- Photographies de bonne qualité du site, au format .jpeg. dont le poids est de préférence inférieur à 500 ko chacune (1280 * 1024 pixels maximum).

Le préleveur pourra contacter la DAVAR (seser.davar@gouv.nc) afin d'obtenir les fichiers numériques (fiche_acces.xls et fiche_terrain.xls) qui devront être transmis avec les bulletins d'analyse ou les télécharger sur le site FTP de la DAVAR.:

ftp://davar-gpre:9pUbl1c@ftp.gouv.nc/Etudes_GP/CDC_Qualite

Les informations à saisir dans ces tableaux sont décrites dans le dictionnaire des tables joint au présent document.

Recommandations pour les prélèvements :

- Les coordonnées GPS du point de prélèvement seront enregistrées et notées sur la fiche terrain. Le **système de projection** de ces coordonnées devra être renseigné (**en WGS84, en IGN72 ou en RGNC 1991 LAMBERT**). Le préleveur devra aussi indiquer la tolérance du GPS utilisé, et ceci afin d'apprécier sa précision.
- Les protocoles de prélèvement sont décrits dans le guide de l'eau élaboré par la DASS et la DAVAR, sa version numérique est disponible sur demande à l'une des deux directions
- Les **mesures *in situ*** du pH et de la conductivité seront **réalisées systématiquement**. Les mesures de température et oxygène dissous (% et mg/l) sont fortement conseillées. Un renseignement de la turbidité et du potentiel redox pourra être fait si l'appareil de terrain est muni des sondes adéquates.
- Un pompage de **3 fois minimum le volume du forage** sera effectué préalablement à tout prélèvement souterrain, de préférence avec une pompe immergée munie d'un système anti vidange. Nous considérons que dans ces conditions l'échantillon d'eau est représentatif de la nappe;
- Nous vous conseillons d'apposer les mentions suivantes sur les flacons de prélèvement: **date, heure, code du point de prélèvement**. Une fois les flacons remplis ils devront être stockés au frais et à l'abri de la lumière jusqu'à leur arrivée au laboratoire ;
- Il est impératif que la **livraison des échantillons d'eau aux laboratoires se fasse dans les 24 heures qui suivent le prélèvement sur le terrain**.
- Des **photographies** seront prises à chaque prélèvement s'il s'agit d'un prélèvement ponctuel ou au moins deux fois par an s'il s'agit d'un suivi régulier. Les photographies attendues sont : **vue amont, vue aval et vue du point de prélèvement** dans le cas de prélèvement **d'eau superficielle**, et **vue rapprochée, vue éloignée** dans le cas de **prélèvement d'eau souterraine** ;
- La date d'étalonnage des appareils de mesure sera précisée dans la fiche terrain;

Mise en forme et transmission des résultats :

Pour **chaque point de prélèvement**, les éléments suivants devront être transmis aux demandeurs (maîtres d'ouvrages, responsables des suivis environnementaux, bureaux d'études etc....) :

- La **fiche d'accès** au format Excel ;
- La **fiche terrain** au format Excel, renseignée de façon exhaustive. Une ligne correspond à un prélèvement ;
- Les **photographies** ;
- Le(s) **bulletin(s) d'analyses** au format .pdf et au format Excel.

Mutualisation des données :

Dans l'objectif de centraliser les moyens et afin de constituer une base de données mises à jour, les données seront également transmises à la DAVAR dans les formats décrits ci-dessus.